



# RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Arrêté fixant la composition du Conseil d'Administration du CROUS Montpellier-Occitanie

La rectrice de la région académique Occitanie,  
Chancelière des universités

- Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'article R 822-18 ;
- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 822-1, R. 822-10, R. 822-18 ;
- Vu l'arrêté rectoral du 17 décembre 2021 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des étudiants au Conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Montpellier ;
- Considérant les désignations réalisées par M. le préfet de région sur proposition de Madame la rectrice de région académique ;
- Considérant les désignations réalisées sur proposition de l'Association des maires de France et les réponses des collectivités territoriales ;
- Considérant les propositions de désignation adressées par les nouveaux élus étudiants siégeant au CA du CROUS Montpellier-Occitanie ;

**- ARRÊTE -**

**ARTICLE 1** : sont nommés membres du Conseil d'administration (CA) du CROUS Montpellier-Occitanie :

**Au titre du (a) de l'article R. 822-10 du code de l'éducation, sont désignés, en qualité de représentants de l'Etat :**

### Membres titulaires

Monsieur le directeur adjoint à la Direction de Région Académique à la Recherche et à l'Innovation DRARI, Gérard VILAREM

Monsieur le Secrétaire Général de Région Académique adjoint, Philippe PAILLET

Madame la chargée de mission politique sociale du logement à la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement DREAL, Ingrid TARQUIN

Monsieur le Directeur régional académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports DRAJES, Pascal ETIENNE

Madame l'adjointe au chef du service régional formation et développement à la Direction de l'alimentation de l'Agriculture et de la Forêt DRAAF, Céline MONIER

Madame la conseillère arts plastiques, DRAC, Catherine DUMONT

### Membres suppléants

Madame la déléguée Départementale de la Direction départementale aux droits des femmes et à l'égalité DDDFE, Stéphanie CANOVAS

Monsieur le Délégué de Région Académique pour l'Information et l'Orientation DRAIO, Régis BEGORRE

Madame la cheffe du département Habitat Logement de la DREAL, Isabelle RIGAUD

Madame la cheffe du pôle formation/certification de la DRAJES, Véronique CAZIN

Madame la responsable de l'unité Politique publique au sein de la DRAAF, Claire DERAM

Monsieur le chef de projet sur la généralisation de l'action culturelle et territoriale, DRAC, Bernard SALANIÉ

**Au titre du (b) de l'article R. 822-10 du code de l'éducation, en qualité de représentants élus des étudiants :**

Membres titulaires

« POUR TON CROUS DE DEMAIN : la liste associative et indépendante »

Moniseur François BENISTAND  
Madame Maribelle DOSSOU-YOVO

« CROUS' Ensemble, les assos étudiantes »

Madame Romane BOUNABI  
Monsieur Jassim CHAHIR

« SCUM Casa del CROUS : face à la précarité étudiante faites sauter la banque ! »

Madame Nardjes-Ghozlene BOUCETTA

« UNEF le syndicat étudiant, en bande organisée contre la précarité, pour une allocation d'autonomie et des CROUS égalitaires et écologiques ! »

Monsieur Nassim ADRAO

« UNI : étudiez, on s'occupe du CROUS ! »

Madame Marine ANJO

Membres suppléants

Madame Nassrine HAMLAOUI  
Monsieur Lambert CAPION

Madame Jessica BERTSCHY  
Monsieur Edgar BRUEL

Monsieur Chakib LABGAA

Madame Fiona PRUNIER

Monsieur Thomas COUDURIER

**Au titre du (c) de l'article R. 822-10 du code de l'éducation, en qualité de représentants des personnels :**

Membres titulaires

**Personnels ouvriers**

Madame Stéphanie SUCH (CGT)  
Monsieur Jacques CARCELLER (SGEN CFDT)

**Personnels administratifs**

Monsieur Franck BERGER (UNSA)

Membres suppléants

Monsieur Michel SUCH (CGT)  
Monsieur Yann TODOROVITCH (SGEN CFDT)

Monsieur Pascal CAUSEUR (UNSA)

**Au titre du (d) de l'article R. 822-10 du code de l'éducation, en qualité de représentants des établissements d'enseignement supérieur :**

Membres titulaires

Monsieur Philippe AUGE  
Président de l'Université de Montpellier

Madame Anne FRAISSE  
Présidente de l'Université Paul Valéry  
Montpellier 3

Membres suppléants

Monsieur Benoît ROIG  
Président de l'Université de Nîmes

Monsieur Yvan AUGUET  
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia

**Au titre du (e) de l'article R. 822-10 du code de l'éducation, en qualité de représentant de la région :**

Membre titulaire

Monsieur Christian ASSAF  
Conseiller régional

Membre suppléant

Monsieur Hussein BOURGI  
Conseiller régional

**Au titre du (f) de l'article R. 822-10 du code de l'éducation, en qualité de représentant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale :**

Membres titulaires

Monsieur Daniel-Jean VALADE  
Vice-président de Nîmes Métropole, délégué à  
l'enseignement supérieur

Madame Laurence AUSINA  
Vice-présidente de Perpignan Méditerranée  
Métropole, Maire de Bompas

Madame Florence BRAU  
Vice-présidente déléguée de Montpellier  
Méditerranée Métropole, Maire de Prades-le-  
Lez

Monsieur Alain BIOLA  
Vice-président délégué de Béziers Méditerranée  
Maire de Bassan

Membres suppléants

Monsieur Emmanuel CARRIERE,  
Conseiller communautaire de Nîmes Métropole

Monsieur Jean-François MAILLOLS  
Conseiller communautaire de Perpignan  
Méditerranée Métropole, Conseiller municipal de  
Perpignan

Madame Claudine VASSAS-MEJRI  
Vice-présidente déléguée de Montpellier  
Méditerranée Métropole, Maire de Castries

Madame Laetitia LAFARE  
Conseillère communautaire de Béziers  
Méditerranée, Conseillère municipale de Béziers

**Au titre du (g) de l'article R. 822-10 du code de l'éducation, personnalités désignées en raison de leur compétence :**

Membres titulaires

Monsieur Thierry VERDIER, directeur de l'Ecole  
Nationale Supérieure d'Architecture de  
Montpellier

Madame Valérie VAUTHIER-DESMARETZ  
Provisoire de la cité scolaire Georges Clémenceau

*Dont deux des personnalités choisies sur une liste présentée par les représentants des étudiants élus :*

Madame Emilie OLIE, Professeur des  
universités-praticien hospitalier Psychiatre au  
CHU de Montpellier

Monsieur Clément MARRAGOU, Président de la  
délégation territoriale de la Croix-Rouge de  
l'Hérault

**ARTICLE 2 :** Le directeur général du CROUS de Montpellier-Occitanie et le secrétaire général de la région académique Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le **18 OCT. 2023**

Pour la rectrice de région académique  
et par délégation,  
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la  
recherche et l'innovation,



Khaled Bouabdallah

*Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois suivant sa publication*